

François Hollande et la dissuasion silencieuse

Lui, « chef des armées », a plongé au large de Brest, dans le plus moderne des sous-marins nucléaires français lanceurs de la bombe, *Le Terrible*. Aucun président de la République ne l'avait fait depuis Valéry Giscard d'Estaing en octobre 1974, a fait savoir l'Elysée. François Hollande a consacré une après-midi complète à la dissuasion nucléaire, mercredi 4 juillet. A une heure de la côte, par mer belle, le chef de l'Etat a été hélitreuillé pour rejoindre le bâtiment de la force océanique stratégique, qui rentrait de sa secrète pégrination après soixante-quatre jours de mission. « Le président de la République s'est rendu aujourd'hui, en tant que chef des armées, au large de la Bretagne, auprès de l'équipage du sous-marin nucléaire lanceur d'engin (SNLE) *Le Terrible* avant son retour de patrouille », a révélé le communiqué officiel publié vers 17 heures.

Non loin de là, au même moment, à Brest, le ministre de la défense, Jean-Yves Le Drian, effectuait à terre une visite de la base des SNLE, le site d'assemblage des tout nouveaux missiles intercontinentaux M51 (52 tonnes, six têtes nucléaires chacun) et du bassin de maintenance à L'Île-Longue où il a pu, pour la première fois en tant que ministre, mais pour la quatrième comme breton, monter à bord du *Triomphant*.

La continuité affichée

Cette double séquence n'a pas été assortie d'un discours présidentiel pour formuler la doctrine nucléaire française avec les mots du nouvel exécutif. M. Hollande l'a déjà fait, en décembre 2011 puis en mars 2012, pendant la campagne électorale, affichant la

plus grande continuité. « Par sa présence, il a souhaité réaffirmer l'attachement de la France à sa force de dissuasion », a expliqué le communiqué.

Le chef des armées, concentré sur le symbole, n'a pas voulu de journalistes, se condamnant au silence avec les marins les plus discrets du monde. Le ministre était, lui, accompagné de la presse, pour démentir que l'initiative avait pour but de contrecarrer le débat relancé il y a quelques jours par Michel Rocard (ancien premier ministre) puis Paul Quilès (ancien ministre de la défense). Le premier a jugé la dissuasion inabordable – elle pèse 3,5 milliards d'euros par an, soit 20 % du budget d'investissement de la défense. Le second remet en cause son utilité même.

« Le président voulait le faire avant le 14 juillet parce que c'était le début de son mandat », a indiqué M. Le Drian. Le ministre a précisé : « La concomitance de ces deux déplacements a une valeur symbolique et elle est une démonstration politique, nous sommes dans le creuset de notre sécurité. Nos sous-marins en sont les garants ultimes. Notre force de dissuasion nous permet de tenir notre rang international. » Seuls les Etats-Unis, la Russie et la France maîtrisent ces technologies, a-t-il été rappelé.

Le ministre de la défense admet que le contexte a changé depuis la guerre froide et que les menaces ont évolué. « Mais les principes restent les mêmes. » Les mots ne pouvaient être autres, devant les équipes de la force atomique, concentré exceptionnel de compétences et d'engagement national. ■

NATHALIE GUIBERT
(BREST, ENVOYÉE SPÉCIALE)

Les indégivrables Xavier Gorce

Je me suis souvent demandé...



Alors déjà demain pas possible



que ferais-tu si demain je mourrais ?



J'ai un rendez-vous chez le coiffeur



Récit Les quatre salariés de la Cour pénale internationale emprisonnés en Libye pendant 25 jours ont été libérés le lundi 2 juillet. Le président de la CPI a dû faire acte de contrition alors même que Tripoli avait violé ses obligations

Les fonctionnaires de la CPI sont libres, mais à quel prix ?



L'avion ramenant les quatre fonctionnaires de la CPI, dont l'avocate australienne Melinda Taylor, aux Pays-Bas a fait escale à Rome, lundi 2 juillet. GIAMPIERO SPOSITO/REUTERS

La Haye (Pays-Bas)

Correspondance

Vu de La Haye, c'était « un peu comme une prise d'otage », raconte une employée de la Cour pénale internationale (CPI) peu après la libération, le lundi 2 juillet, de quatre fonctionnaires de la Cour emprisonnés en Libye pendant plus de trois semaines : « Leurs photos figuraient sur l'intranet, avec un compteur affichant les jours, minutes et secondes passés en prison... »

Après vingt-cinq jours de détention, l'avocate australienne Melinda Taylor, son interprète libanaise, Hélène Assaf, le juriste espagnol Esteban Peralta et l'ex-diplomate russe Alexander Khodakov ont été libérés. Ils ont atterri le 2 juillet à l'aéroport de Rotterdam, dans un avion affrété depuis Tripoli par l'Italie.

Près d'un mois plus tôt, le 7 juin, Melinda Taylor rencontrait Saïf Al-Islam Kadhafi, incarcéré à Zintan (ouest de la Libye) depuis

A Tripoli, c'est la cacophonie. Certains responsables du Conseil national de transition et du gouvernement assurent que les quatre fonctionnaires seront libérés rapidement, d'autres accèdent à la thèse de l'accusation.

le 20 novembre 2011. Le fils de Mouammar Kadhafi est poursuivi par la Cour pour crimes contre l'humanité mais la Libye bataille pour conduire elle-même le procès. Faute, pour Saïf Al-Islam Kadhafi, de pouvoir désigner un avocat, M^{me} Taylor est chargée par la Cour de veiller sur ses droits.

Visa en poche, armée d'un laissez-passer des Nations unies, d'une décision des juges, M^{me} Taylor vient donc voir son client, comme elle l'avait fait trois mois plus tôt. Mais cette fois, la rencontre tourne mal. Le commandant de la brigade de Zintan, Alajmi Ali Ahmed Al-Atiri, accuse l'avocate d'avoir transmis au détenu une lettre « codée » signée de son ancien bras droit, Mohammed Ismail, en fuite depuis la chute du régime, et l'arrête, avec son interprète libanaise, pour « atteinte à la sécurité nationale ». Les deux autres employés décident de rester sur place par solidarité. Ils sont à leur tour incarcérés.

A Tripoli, c'est la cacophonie. Certains responsables du Conseil national de transition et du gouvernement assurent que les quatre fonctionnaires seront libérés rapidement, d'autres accèdent à la thèse de l'accusation.

Le procureur général de Libye annonce une détention provisoire de 45 jours. A un mois des élections, le commandant Al-Atiri se pose en maître du jeu et affirme que l'avocate sera libérée si elle indique où se trouve Mohammed Ismail. « Comme si une Australienne de 36 ans avait plus d'informations que les services de renseignements libyens... », tempête un de ses collègues à La Haye. Aussitôt, la Cour met sur pied une cellule de crise. Une équipe est envoyée sur place pour négocier la libération des quatre fonctionnaires.

Dans un communiqué, la CPI rappelle Tripoli à ses obligations : la Cour a été saisie des crimes commis en Libye par le Conseil de sécurité des Nations unies fin février 2011. De ce fait, la Libye a l'obligation de coopérer, et les employés de l'institution bénéficient de l'immunité. Les présidents des tribunaux internationaux, les associations internationales d'avocats, et Amnesty International demandent à leur tour la libération immédiate des « quatre ». Dans une tribune, l'ancien procureur du tribunal pour l'ex-Yougoslavie, Richard Goldstone, dénonce un « kidnapping ».

Mais s'il est question d'un kidnapping, quel a été le montant de la rançon ? Plusieurs juristes jugent qu'il a été très lourd pour la Cour pénale internationale. Le jour de la libération, lundi 2 juillet, le président de la Cour, Song Sang-hyun, s'est rendu à Zintan, pour faire acte de contrition. Il a assuré « regretter profondément l'épisode », ajoutant qu'il s'excusait « pour les difficultés qui ont surgi en raison de cette série d'événements », avant d'assurer que la Cour enquêterait sur cette affaire et sanctionnerait, le cas échéant, l'avocate. Puis les Zintanis ont offert un repas à la délégation de la Cour et aux anciens prisonniers, visiblement bien traités.

Pourquoi la Cour a-t-elle choisi de s'engager sur le terrain politique plutôt que d'avoir recours aux armes légales dont elle dispose, si légères soient-elles ? La CPI pouvait signaler aux Nations unies, par une décision judiciaire, la violation, par la Libye, de ses obligations. « Mais la France, le Royaume-Uni et les Etats-Unis ne souhaitent pas une condamnation trop ferme à quelques jours des élections [générales du 7 juillet] et l'ont fait savoir à la Cour », affirme un responsable qui préfère garder l'anonymat et constate : « Nous sommes face à des Etats puissants qui ne veulent pas nous aider, et de petits Etats, qui ne peuvent pas grand-chose. »

Une lettre du président de la Cour pénale internationale est adressée à New York, mais il faut l'intervention de la Russie, dont l'un des ressortissants, Alexander Khodakov, compte parmi les détenus, pour que le Conseil réagisse et, dans un communi-

qué daté du 15 juin, rappelle Tripoli à ses obligations. La Libye y répond, détaillant la procédure en cours. A New York, on attend une libération proche, mais elle n'arrive pas. Pendant ce temps, la Russie, l'Espagne, le Liban et l'Australie tentent, sur le terrain, d'obtenir la libération de leurs ressortissants.

« La France, le Royaume-Uni, et les Etats-Unis ne souhaitent pas une condamnation trop ferme à quelques jours des élections [du 7 juillet] », affirme un responsable

Fraîchement nommé ministre des affaires étrangères en Australie, Bob Carr veut donner l'impression qu'il joue un rôle majeur dans l'opération. Après une visite éclair à Tripoli le 17 juin, il demande au président de la Cour de présenter des excuses, ajoutant encore à la confusion. Amnesty International s'y oppose, lance une pétition pour la libération des quatre fonctionnaires, tandis que la Cour publie un communiqué dans lequel elle promet de sanctionner ses employés s'ils ont commis une faute.

Des spécialistes du droit international regrettent le recul de la Cour. « Les juges devraient ordonner à la Libye de relâcher Taylor », estime ainsi Kevin Jon Heller, de l'université de Melbourne. La Cour ne peut pas être légitime si elle permet que son personnel soit détenu alors qu'il conduit une mission en son nom. »

Les manœuvres australiennes ont-elles payé ? Pas vraiment, assure-t-on. La Russie, l'Espagne et le Liban ont mené le travail de fond. De sources diplomatiques, on assure que l'intervention discrète de la France et du Royaume-Uni a permis le dénouement plus rapide de l'affaire.

Beaucoup attendaient qu'un juge libyen conclue l'affaire. Mais le jour de la libération, le responsable libyen des relations avec la Cour, Ahmed Jehani, déclarait à la télévision australienne, avoir compris « depuis le début que si elle [Melinda Taylor] était présentée devant un juge libyen, il l'aurait relâchée parce qu'elle bénéficie de l'immunité ».

Côté libyen, le vice-ministre des affaires étrangères et le procureur général de Libye, qui s'était rendu à La Haye le 22 juin pour rencontrer le président de la Cour, auraient été très actifs dans la négociation, dans laquelle le ministre de la défense, Osama Juwaili, aurait joué un rôle central, assure une source à Tripoli. Originaire de Zintan, M. Juwaili avait participé à l'arrestation de Saïf Al-Islam Kadhafi. Il s'oppose aujourd'hui au Conseil national de transition, auquel il reproche de lui avoir ôté une partie de ses prérogatives.

Mishana Hosseinioun, étudiante à Oxford et amie de Saïf Al-Islam Kadhafi, estime qu'à Zintan, « ils vont l'utiliser pour obtenir le soutien du public, pour rallier les gens autour de leur drapeau ». Pour elle, « on ne saura jamais quel a été le prix ».

La procédure contre Saïf Al-Islam devant la CPI est toujours en cours. Les magistrats doivent dire si la Libye à la capacité logistique et la volonté politique de juger sur son sol le fils de l'ancien dictateur libyen. S'ils répondent par l'affirmative à ces questions, l'affaire sera renvoyée. Mais l'affaire Taylor a ruiné toute possibilité, pour Tripoli, d'obtenir l'aval des juges, estime, comme d'autres, Marek Marczyński d'Amnesty International. Pour lui, Saïf Al-Islam « ne recevra pas un procès équitable s'il est poursuivi en Libye ». Depuis plusieurs mois, les autorités libyennes tentent d'obtenir de la brigade de Zintan le transfert de Saïf Al-Islam Kadhafi vers une prison de Tripoli. En vain. ■

STÉPHANIE MAUPAS

Société éditrice du « Monde » SA
Président du directoire, directeur de la publication Louis Dreyfus
Directeur du « Monde », membre du directoire, directeur des rédactions Erik Izraelewicz
Secrétaire générale du groupe Catherine Sueur
Directeurs adjoints des rédactions Serge Michel, Didier Pourquery
Directeurs éditoriaux Gérard Courtois, Alain Frachon, Sylvie Kauffmann
Rédacteurs en chef Eric Béziat, Sandrine Blanchard, Luc Bronner, Alexis Delcambre, Jean-Baptiste Jacquin, Jérôme Fenoglio, Marie-Pierre Lannelongue (« M Le magazine du Monde »)
Chef d'édition Françoise Tovo
Directeur artistique Aris Papatheodorou
Médiateur Pascal Galinier
Secrétaire générale de la rédaction Christine Laget
Directeur du développement éditorial Franck Nouchi
Conseil de surveillance Pierre Bergé, président. Gilles van Kote, vice-président

Le Monde est édité par la Société éditrice du « Monde » SA
Durée de la société : 99 ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 94 610 348,70 €. Actionnaire principal : Le Monde Libre (SCS).
Rédaction 80, boulevard Auguste-Blanqui, 75707 Paris Cedex 13 Tél. : 01-57-28-20-00
Abonnements par téléphone : de France 32-89 (0,34 € TTC/min) ; de l'étranger : (33) 1-76-26-32-89 ou par Internet : www.lemonde.fr/abonjournal

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des publications et agences de presse n° 0712 C 81975 ISSN 0395-2037



publicité
Président : Louis Dreyfus
Directrice générale : Corinne Mrejen



PRINTED IN FRANCE



80, bd Auguste-Blanqui,
75707 PARIS CEDEX 13
Tél : 01-57-28-39-00
Fax : 01-57-28-39-26



Imprimerie du Monde
12, rue Maurice-Guinsbourg,
94852 Ivry cedex